



L'echo de Béchy

Bulletin d'information municipale

Le mot du maire

De façon traditionnelle mais très sincèrement je vous dis « Bonne année, bonne année à vous, à vos proches, et à tous ceux qui vous sont chers ». Que 2017 vous voit en bonne santé, qu'elle soit une année de bonheur, de réussite personnelle et professionnelle.

Cependant, force est de constater que malgré tout, nous avons réussi à mener à terme nos projets. Que s'est-il passé cette année 2016 ? Nous avons réalisé :

- L'aménagement de chemins piétonniers le long de la RD 910
- La création d'une rampe à l'Eglise pour l'accès des P.M.R
- Les illuminations de fin d'année effectuées par le personnel communal afin de réduire fortement les coûts
- L'installation de deux tableaux numériques au primaire
- L'aménagement sécuritaire aux abords du F.S.E avec une nouvelle circulation
- La rénovation des peintures du F.S.E

Je conclurai ce bilan en disant que tout ce que nous avons fait illustre la volonté de l'équipe municipale à vous offrir une qualité de vie réelle et visible, où l'on se sent bien.

Toutefois, je ne peux rappeler ces événements heureux, sans oublier ceux qui nous ont quittés et avoir une pensée émue pour leurs proches.

Alors que souhaiter de plus ? Et bien que cette année soit à l'image de celle qui vient de se terminer, et que l'on puisse vous proposer de nouveaux aménagements pour améliorer votre quotidien.

Nous ne devons pas en rester là, sans projets à mettre en œuvre nous risquons de végéter.

- La rénovation de l'école maternelle est prévue pour le second semestre 2017 (47 enfants maternelle et 74 en primaire)
- L'enfouissement des réseaux secs 2017/2018
- Travaux à l'Eglise (traitement charpente + cloches)

Comme vous avez pu le comprendre, nous ne sommes pas à cours d'idées. Cependant, il nous faut « raison garder », car nous ne voulons en aucun cas alourdir la fiscalité.

Je vous présente une nouvelle fois tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Gilles BECK, votre maire

Autorisation de sortie du territoire

A compter du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Pour établir cette autorisation, nul besoin de vous rendre en mairie : le formulaire CERFA n°15646*01 d'autorisation de sortie du territoire sera directement accessible sur le site internet www.service-public.fr.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni :

- De sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- D'une autorisation de sortie du territoire signé par un titulaire de l'autorité parentale
- De la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé cette AST

Toute information sur l'AST est disponible sur le site web suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Horaires de la mairie

Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Pour tout renseignement ou demande urgente, le secrétariat peut être contacté par téléphone :

- Lundi : de 14h à 18h30
- Mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi : de 8h30 à 12h
- Jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi : de 14h à 18h

Tel : **03 87 64 64 08**

email: commune.bechy@wanadoo.fr

Site web : www.bechy.fr

Formalités à faire en mairie

Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :

- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémilly

Evolutions tarifaires au SEBVF

Béchy en bref

Saint-Nicolas 2016

Comme chaque année, la commune a organisé une fête de Saint-Nicolas pour les enfants de village. Le 4 Décembre dernier, après le traditionnel défilé dans les rues du village, la conteuse Chantal KHAL a enchanté petits et grands avec ses contes de Noël. La fête s'est terminée par une remise de cadeaux distribués par Saint-Nicolas et Père Fouettard en personne. A l'année prochaine...

Repas des seniors 2017

Le repas annuel des seniors aura lieu le 12 Mars 2017 à la salle du Foyer Socio Educatif du village. Tous les Béchois de 60 ans et plus y seront conviés.

Enfouissement des réseaux

Une étude est en cours pour poursuivre l'enfouissement des réseaux. L'objet de l'étude consiste à déterminer le secteur du village où ces travaux seront réalisés, ainsi qu'à mettre au point le plan de financement de ce projet coûteux.

Rénovation de l'école maternelle

Des travaux de rénovation de l'école maternelle sont au programme. Ils viseront notamment à mettre le bâtiment aux normes d'accueil des personnes à mobilité réduite, et à revoir l'aménagement du bâtiment.

Vigipirate aux abords des écoles

Conformément à la mise en place de plans Vigipirate, une réflexion est actuellement en cours pour définir l'emplacement d'un futur marquage au sol de bandes jaunes visant à limiter le stationnement aux abords des établissements scolaires.

A la dernière réunion du syndicat des eaux SEBVF, le 8 Décembre, le débat d'orientation budgétaire a prévu d'augmenter les recettes par une hausse du tarif de l'abonnement et des consommations.

Concernant les abonnements, il est prévu :

- une augmentation de 50 centimes sur l'abonnement mensuel du compteur de diamètre 15 mm
- une augmentation d'un pourcentage identique sur l'abonnement des plus grands diamètres

Concernant les consommations :

- pour la première tranche 0-20 m³, le tarif actuel de 1,12 € HT/m³ restera inchangé, et ce pour préserver les abonnés à revenus modestes
- pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches, les tarifs seront augmentés de 2 centimes/m³.

En résumé, pour une consommation annuelle de 150 m³ la hausse sera de 3,40%. Sur le graphique ci-joint, SEBVF reste le 2^{ème} prix du m³ d'eau le plus bas, comparativement aux collectivités voisines.

Le budget 2017 doit supporter une dépense supplémentaire, ponctuelle d'environ 500.000 €, car l'Agence de l'Eau exige que la redevance, collectée pour elle sur les factures d'eau, lui soit reversée la même année et non plus l'année suivante comme jusqu'ici. De plus SEBVF est confronté à des impayés de plus de 750.000 € qu'il s'efforce de réduire, comme l'illustre la figure ci-dessous.



Comparatif du prix d'une facture d'eau de 150 m³ en 2016, abonnement compris

	Au 31.12.2015	Au 15.11.2016
De 2000 à 2009	168 626,91 €	158 559,45 €
2010	37 868,73 €	33 316,62 €
2011	41 760,25 €	34 760,33 €
2012	59 826,98 €	52 134,65 €
2013	80 463,54 €	67 750,43 €
2014	125 078,73 €	93 348,59 €
2015	271 892,66 €	144 783,08 €
2016		169 940,16 €
TOTAUX	785 517,80 €	754 593,31 €

Synthèse des factures impayées

Eau propre en sortie de la station d'épuration

Depuis 2015, la commune a repris la gestion complète de la station d'épuration. Grâce au travail régulier et permanent de nos agents techniques, nous bénéficions cette année de résultats exceptionnels constatés notamment par la Chambre d'Agriculture de Moselle, tant sur la qualité de l'eau épurée que sur la gestion des boues.

Facturation des ordures ménagères

A compter du 1er janvier 2018, le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Sud Messin sera financé par une redevance incitative à la levée (et non à la pesée). Ce système vous permettra de bénéficier d'une déduction sur votre facture, calculée en fonction du nombre de fois où vous présenterez votre bac à ordures ménagères à la collecte (nombre de levées). Pour faire simple, moins vous sortirez votre bac, plus vous économiserez !

Afin que la mise en place de la redevance incitative à la levée se fasse de façon optimale en 2018, une phase test aura lieu tout au long de l'année 2017. Ainsi, le nombre de levées du bac à ordures ménagères sera comptabilisé dès le 1er janvier, ce qui permettra de vous adresser une facture informative (avec application de la redevance incitative) avant la fin de l'année.

La mise en place de la redevance incitative à la levée aura pour conséquence de récompenser vos efforts en matière de gestion des déchets. Voici quelques gestes à mettre en pratique dès maintenant : présenter votre bac à ordures ménagères à la collecte couvercle fermé, trier plus et mieux (pensez aux collectes des recyclables, du verre, des textiles et à la déchèterie), jeter moins en privilégiant les actions de prévention des déchets (compostage, réemploi, consommation responsable, etc.).

Déploiement de la fibre optique

Le syndicat mixte ouvert Moselle Fibre regroupant le Département de la Moselle et 19 Communautés de Communes dont la Communauté de Communes du Sud Messin a pour mission de déployer le réseau de fibre optique entre 2016 et 2020. Il vous permettra de disposer, à votre convenance, d'un accès au Très Haut Débit et aux nouveaux usages qu'offre la fibre optique.

Le plan de déploiement et l'ordonnancement ont été définitivement validés par les élus de Moselle Fibre le 30 septembre dernier. Le lancement des études sur notre commune débutera en 2018 et les premiers abonnements seront ainsi disponibles à compter de 2019.

On a tant besoin de nature

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN
LA NATURE EST NOTRE MÉTIER

Magasin Vert
Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68

Plan de circulation autour du FSE

Béchy en bref

Dans notre précédente édition du mois de Juillet, nous vous informions que le conseil municipal a décidé d'interdire le stationnement devant l'auvent du Foyer Socio-Educatif afin de limiter les bruits de voisinage et assurer la sécurité de ses administrés. Depuis le 9 Décembre dernier, de nouvelles règles de stationnement et de circulation ont donc été mises en place autour du Foyer Socio-Educatif pour faire suite à l'installation des barrières en été.

La circulation de tous les véhicules à moteur est modifiée comme suit :

- Rue du Stade : à partir de l'habitation portant le n°5, sens interdit sauf riverains, et services municipaux (repère n°1 sur le plan ci-dessous)
- Rue du stade : sens interdit vers la Rue des Mirabelles (repère n°2 ci-dessous)
- Rue des Mirabelles : à partir de l'habitation portant le n°7 et jusqu'à la Rue du Stade, sens unique et stationnement interdit aux véhicules en raison de son étroitesse (repère n°3)
- Chemin rural (en face du Foyer Socio-Educatif) : stationnement interdit matérialisé pas des barrières et des panneaux de signalisation (repère n°4)
- Le stationnement se fait désormais uniquement sur le parking du Foyer, situé Route de Han, sous la salle des fêtes (repère n°5)

Fête des associations

L'organisation de la fête des associations progresse. Tous les bénévoles sont les bienvenus. La prochaine réunion se tiendra lundi 16 Janvier à 20h à la salle du FSE. Chaque volontaire s'engagera pour l'activité ou l'animation qu'il souhaite organiser.



Nouveau plan de circulation autour de la salle du FSE

Des tableaux interactifs à l'école primaire

Des tableaux interactifs sont en cours d'installation à l'école primaire du village. Ce dispositif est constitué d'un tableau vidéola blanc, et vidéo projecteur installé à demeure face au tableau.

Grâce à l'installation fixe et à un câblage adapté, l'installation rendra plus facile la projection de contenu pédagogique au tableau : plus besoin de déployer, câbler et de ranger l'installation à chaque utilisation.

D'autre part l'enseignant ou les élèves pourront interagir avec l'ordinateur relié au vidéo projecteur à l'aide d'un stylet utilisé sur le tableau blanc, en restant face à la classe, sans manipulation du clavier ou de la souris.



GROUPAMA GRAND EST - Agence de Rémilly

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30

Jeudi 9h30 - 12h00

Samedi 9h00 - 12h00

13, place du Général de Gaulle - 57580 REMILLY
Tél. 0 810 810 616 - Fax 03 87 64 63 57

Illuminations de fin d'année

Comme vous avez pu le constater, depuis la fin du mois de novembre, les illuminations de fin d'année ne sont plus tout à fait les mêmes que les années précédentes. Dans un souci d'économies, la municipalité a en effet décidé d'installer des motifs et des guirlandes en respectant la règle du « 1 candélabre sur 2 », et de ne plus faire appel aux services d'une entreprise extérieure. C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir nos agents techniques en train d'installer eux-mêmes toutes les illuminations après avoir bien entendu suivi toutes les formations nécessaires.

En procédant de la sorte, la commune réalise ainsi une économie de près de 35 % par rapport aux années précédentes.

La municipalité remercie également chaleureusement l'Association Entre Nous qui a participé à la décoration de la commune en créant et en installant des petits motifs en bois à divers endroits du village, notamment devant la grotte de l'église qui a bénéficié cette année d'une attention toute particulière.



Les agents communaux en action

Arrivées

Bienvenue à :

M. Romain PIERRON et Mme Marie ARMBRUST
M. Didier NEISER et son épouse
M. Jonis PLATZ et son épouse
M. Georges PARACIEY et sa famille
Mme Christine MANGIN
M. Régis PORTELENELLE, Mme Audrey NHON et leur fils
M. Nicolas POINSIGNON et son épouse
Mme Stéphanie JACOB et son fils

Départs

Bonne continuation à :

M. Ronald EBY et sa famille
M. Florian SEVRAIN et Mme Margot BIVEN

Naissances

Longue vie à :

Léo, Manuel BECK
Martin BIRHANTZ
Luna, Solène PLATZ

Décès

Nos sincères condoléances aux familles de :

Mme Marie Thérèse BARBE THIRIAT
M. Alain GONY
M. Emile Eugène REMY

Une belle maison fleurie récompensée à Béchy

Le 15 Octobre dernier s'est tenu à la salle du FSE de Béchy la remise des prix du concours des maisons fleuries 2016 organisée par l'Amicale des Maires des communes du Sud Messin.

Pour Béchy, le prix a été attribué à Mme Patricia BEAUCOURT, au 16 rue de Lorraine. Bravo et merci à elle et à tous ceux qui embellissent le village grâce à leurs plantations.



Gilles BECK, Patricia BEAUCOURT et Gérard MOLIE

Bilan des actions de l'AEN

Depuis le début de l'année scolaire l'A.E.N a organisé plusieurs événements.

La fête d'Halloween s'est tenue le Samedi 29 Octobre après-midi. Au programme : un défilé déguisé dans le village, un goûter et une boum pour les 45 enfants présents, et une distribution de bonbons. Merci aux Béchois qui ont ouvert leurs portes.

En préparation des fêtes de fin d'année, un atelier peinture sur bois a permis à 17 enfants de décorer les étoiles installées autour de l'église et devant la mairie.

Une crèche réalisée par David et Stéphanie Schrotzenberger et peinte par Marie-Ange Grosclaude a été installée à la grotte de l'église. Vous pouvez aller l'admirer jusqu'au 15 janvier, les grilles restent ouvertes.

Saint Nicolas est passé dans les classes de l'école le mardi 6 Décembre au matin. C'est l'association qui a offert les chocolats aux deux classes de maternelle.

Le vendredi 16 Décembre, un spectacle de magie réalisé par "Emi-Ly" a été offert aux enfants des deux écoles



Audrey, Marie-Ange et la crèche créée par l'association

suivi de la venue du père Noël et d'un goûter. Merci aux parents d'élèves pour les gâteaux).

Enfin l'association a organisé une vente de sapins de Noël pour financer l'association et les sorties scolaires des enfants : 74 sapins ont été vendus.

Les événements à venir sont les suivants :

- **Samedi 4 Mars 2017** : repas annuel de l'association
- **Dimanche 23 Avril 2017** : marche en famille autour du village



Saint-Nicolas en visite à l'école maternelle

Tarifs des services

Portion communale :	35 €
Droit de stationnement :	15 € / an
Concession cimetière :	150 € les 2m ² pour 50 ans
Place au columbarium :	1000 € pour 50 ans
Redevance assainissement :	1,60 €HT / m ³
Dispense de fosse septique :	2300 €HT
Stère de bois à façonner :	10 €HT
Prix du stère relevé de couvert (chablis) :	3,35 €HT
Photocopie en mairie :	0,20 €
Location de la salle des fêtes :	se renseigner en Mairie ou sur www.bechy.fr

SUPER U
les nouveaux commerçants

RÉMILLY
Tél. 03 87 64 62 63

ouvert non-stop tous les jours
de 8 h à 20 h

CARTE U La récompense de ma fidélité

